



C/2024/4094

8.7.2024

Recours introduit le 17 mai 2024 – Noster Finance/EUIPO – Wewi Mobile (finect)

(Affaire T-263/24)

(C/2024/4094)

Langue de dépôt de la requête : l'espagnol

Parties

Partie requérante : Noster Finance SL (Madrid, Espagne) (représentant : A. Lorente Berges, avocat)

Partie défenderesse : Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Autre partie devant la chambre de recours : Wewi Mobile SL (Villena, Espagne)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Titulaire de la marque litigieuse : Partie requérante

Marque litigieuse : Marque de l'Union européenne figurative finect – Marque de l'Union européenne n° 011 323 136

Procédure devant l'EUIPO : Procédure de nullité

Décision attaquée : Décision de la cinquième chambre de recours de l'EUIPO du 14 mars 2024 dans l'affaire R 1965/2022-5

Conclusions

La requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal :

- annuler les points 2 et 3 du dispositif de la décision attaquée ;
- maintenir l'enregistrement de la marque litigieuse au motif que les usages visés à l'article 58, paragraphe 1, du règlement (UE) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil ont été démontrés pour les services des classes 36, 38 et 42 ;
- condamner l'EUIPO aux dépens de la présente procédure.

Moyens invoqués

- Violation de l'article 94, paragraphe 1, du règlement (UE) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil, lu en combinaison avec l'article 41, paragraphe 2, sous a), de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;
- violation de l'article 58, paragraphe 1, sous b), du règlement (UE) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil ;
- violation de l'article 62, paragraphe 1, du règlement (UE) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil.